

DELIBERATION
Commune de CASTILLON-SAVES

N° 2026-04

OBJET

**Création des
postes d'adjoints**

Date de convocation

17/03/2026

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture et
Publication du

/ / 2026

Nombre de Membres
En exercice :
11

Nombre de Présents :
11

Nombre de votants :
11

Nombre de Pour :
11

Nombre de Contre :
0

Nombre d'abstention :
0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mars, à 14 heures 30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Julien DÉLIX, conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. DÉLIX Julien, M. FERRER Nicolas, Mme MOTHEs Laure, M. IDRAC Thierry, M. MILHORAT Michel, Mme BILLET Sandrine, Mme FAURE Séverine, Mme POLLIDORO Audrey, M. BARLANGUE Benjamin, M. AMAR Guillaume, Mme CASONATO Aude

Secrétaire de séance : Mme MOTHEs Laure

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Julien DELIX, nouveau maire.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Julien DELIX


